

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_128

OBJET :

PATRIMOINE – VOIRIE RESEAUX ET DEPLACEMENTS

CONSTRUCTION ET EXTENSION DES LOCAUX DU SERVICE « PATRIMOINE ET ENERGIES » AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°5.

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 octobre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSE et Christian SEON, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Brigitte MACAUDIERE Valérie MACHON Richard MOUSSE Christian SEON Catherine REMY-MENU	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221026-DCM_2022_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 26/10/2022

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CONSTRUCTION ET EXTENSION DES LOCAUX DU SERVICE
« PATRIMOINE ET ENERGIES » AU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°5**

André Chauvet, adjoint au maire, en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du service « patrimoine et énergies » au centre technique municipal, une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 15 décembre 2021, le conseil municipal, dans sa séance du 3 février 2022, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

Lot 05 : Métallerie Portes sectionnelles

Entreprise M2B – 42120 LE COTEAU,

pour un montant de 109 930,65 € HT

131 916,78 € TTC

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de compléter les travaux pour la création d'un garde-corps métallique sur la mezzanine, la fabrication et la pose d'un escalier métallique pour accès à la mezzanine et la pose de cornières sur l'ensemble des 9 portes (trois 1 vantail et 6 portes sectionnelles).

Cela correspond à un montant de 7 602,00 € HT soit 9 122,40 € TTC ;

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 9 122,40 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 5 à 141 039,18 € TTC (+ 6,91 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 5 "métallerie portes sectionnelles", passé avec la société M2B ;

2°) dit que ces travaux complémentaires représentent un coût de 9 122,40 € TTC portant le coût total du lot à 141 039,18 € TTC

3°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 26 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Nathalie TISSIER-MICHAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN